



Paris, le 15 octobre 2020

L'AMIF et le Centre Hubertine Auclert renforcent leur partenariat pour promouvoir l'égalité femmes-hommes

Mardi 13 octobre, le centre francilien de ressources dédiées à l'égalité femmes-hommes, et l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF), ont signé **une convention de partenariat** qui officialise le travail accompli ensemble, et leur volonté de poursuivre cette dynamique commune et fructueuse. Ce partenariat consiste en un échange bilatéral de ressources matérielles, d'expertise et de réseau. Les objectifs de la convention visent à inciter les communes à s'emparer des politiques égalité femmes-hommes et à leur fournir des outils nécessaires à leur mise en œuvre.

Au cours de l'année 2019, l'AMIF a fait de l'égalité femmes-hommes une priorité et l'une des grandes conférences de son salon annuel a été consacrée à cette grande cause du quinquennat.

La même année, l'AMIF créait une nouvelle commission dédiée à l'égalité femmes-hommes afin de donner aux élus les outils et les moyens d'agir pour faire bouger les lignes et donner à cette problématique toute l'attention qu'elle mérite. Grâce à un travail en étroite collaboration avec le centre Hubertine Auclert, de nombreux documents ont été proposés aux élu(e)s francilien(ne)s. Notamment le kit « pour agir en faveur de l'égalité dans sa commune », réalisé par le Centre Hubertine Auclert. Ou encore des participations croisées aux événements organisés par les deux structures afin de partager et de faire circuler les bonnes pratiques.

Pour Stéphane Beudet, Président de l'AMIF, « *la mission des maires consiste à garantir l'égalité et la sécurité des femmes dans leurs communes et dans leurs administrations. L'égalité femmes-hommes est pour de plus en plus de collectivités locales une priorité et un axe structurant de leurs politiques publiques comme en témoignent un nombre croissant d'élu(e)s délégué(e)s à cette thématique.* »

Pour Marie-Pierre Badré, présidente du Centre Hubertine Auclert et déléguée spéciale à l'égalité femmes-hommes de la Région Ile-de-France, « *les collectivités ont besoin d'outils et d'accompagnement pour intégrer l'égalité femmes-hommes dans leurs politiques. Le partenariat avec l'AMIF est donc essentiel pour diffuser la culture de l'égalité.* »

Malgré d'incontestables avancées, des pratiques inégalitaires et discriminatoires perdurent. D'où l'importance pour les élus locaux de s'emparer de ces questions afin d'irriguer leurs actions et « *pour initier et orienter l'ensemble de nos politiques publiques en faveur de cette égalité* » insiste le président de l'AMIF.

Le centre Hubertine Auclert (CHA) est le centre francilien de ressources dédiés à l'égalité femmes-hommes, organisme associé de la Région Ile-de-France. Il a pour principaux objectifs la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences faites

aux femmes à travers l'observatoire régional des violences faites aux femmes. Il apporte de l'expertise et des ressources sur ces thèmes aux actrices et acteurs qui œuvrent sur le territoire francilien.

L'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF) a pour objet d'accompagner la redéfinition du rôle politique, social et économique des maires d'Ile-de-France. Fédératrice, l'AMIF s'attache à assurer la représentation de toutes les communes et réalise des enquêtes pour répondre aux attentes de chacun des Maires. Elle défend les compétences et les moyens d'agir des élus locaux, notamment en développant des actions de sensibilisation à l'attention du Gouvernement et du Parlement, ainsi que de l'ensemble des pouvoirs publics. Elle est l'interlocuteur incontournable pour étudier l'administration des communes d'Ile-de-France, pour concerter et agir en faveur des communes.

Contacts presse :

AMIF : Graziella Riou - griou@amif.asso.fr – 06 14 42 25 70

Centre Hubertine Auclert : Lillian Legendre – lillian.legendre@hubertine.fr – 06 66 21 98 52